

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DENICE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de M. Jacques TOURNIER, Maire.

Présents : M. Jacques TOURNIER, Mme Armelle CHEVALIER, M. Jean-François ROCHE, Mme Corinne BODINIER, Mme Michelle GIROD-DAVID, Mme Martine JUGNET, Mme Aline NESME, Mme Pernelle PINET, M. Didier HERBAUT, Mme Aline PLANTIN, Mme Béatrice GAIDON, M. Jean-Marie LORGERE, M. Thierry LEFEBVRE, Monsieur Frédéric LEYVAL, M. Thierry LEVRAT, M. Gilbert MUTIN

Absents excusés : Cyril PICARD, Mme Marion BESSONNARD, M. Stéphane MARCHESCHI

Date de la convocation : 22 octobre 2025
Secrétaire de Séance : Mme Aline PLANTIN

=====

Le procès-verbal de la réunion en date du 17 septembre 2025 diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal avant la réunion est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire passe alors à l'ordre du jour.

1 – CAVBS

1 – 1 : Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS)

L'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une présentation par les communes des **Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS)** devant leurs conseils municipaux **au plus tard le 31 décembre** de l'année en cours.

Monsieur le Maire expose donc au Conseil Municipal les rapports sur l'assainissement collectif et non collectif, l'eau potable et les déchets.

Les rapports relatifs à l'**Eau**, à l'**Assainissement** (collectif et non collectif), ainsi que le bilan d'activité du service **Déchets** sont disponibles en téléchargement sur le site de la Communauté d'agglomération :

<https://www.agglo-villefranche.fr/infotheque/> - Catégorie « *Rapports d'activité* ».

1-1-1 Assainissement collectif :

Le territoire de la CAVBS est découpé en 8 systèmes d'assainissement correspond aux 8 stations d'épuration : Blacé, Denicé, Jassans-Riottier, Lacenas, St Cyr, Saint-Julien, Vauxonne gérés par VEOLIA et Villefranche (CAVBS). Le système dessert 73 717 habitants (soit 31 761 abonnés) au 31/12/2024 contre 72 936 habitants (soit 31 002 abonnés) un an auparavant.

La station d'épuration des bruyères à Denicé est gérée par VEOLIA. Elle collecte les communes de DENICE, MONTMELAS, RIVOLET, bourg de LACENAS soit 1 348 abonnés.

La facture d'assainissement d'un ménage au m³ pour 120m³ passe de 2.83 € en 2022 à 2.96 € en 2023 et 2.92 € en 2024.

1-1-2 Assainissement non collectif

1 211 installations ont été contrôlées en 2024 (contre 1 207 en 2023) sur les 1 601 installations existantes en assainissement non collectif avec un taux de conformité de 81.4% (contre 81.3% en 2023). Il y a 165 stations sur la commune.

1-1-3 Eau Potable

La CAVBS dispose d'une seule ressource constituée par le champ captant de Beauregard implanté sur les communes d'ARNAS et VILLEFRANCHE. Ce champ est constitué de 14 ouvrages de captage.

Le prélèvement dans les eaux souterraines dans la nappe des alluvions récentes de la Saône a été de 4 230 948 m³ en 2024 contre 4 305 900 m³ en 2023.

Le réseau d'environ 448km dessert 25 285 abonnés.

Au cours des 5 dernières années, 24 615 m de linéaire de réseau ont été renouvelés. Ce taux de renouvellement des réseaux d'eau potable permet en théorie de renouveler l'ensemble du réseau sur une période de 70 ans (durée de vie attendue des conduites posées).

Pour Denicé, le service est géré en délégation de service public par VEOLIA.

733 abonnés sont desservis sur la commune (25 801 habitants sont desservis sur les 9 communes). La consommation moyenne d'eau par abonné est de 109.3 m³ en 2024 contre 114.2 m³ en 2022 et 113.3 m en 2023.

Pour Denicé, une extension de 100m linéaires de fonte a été faite au Pirevert.

Il est prévu au budget 2025 un renouvellement de la conduite de la montée des Cordeliers de 320m linéaires de fonte.

1-1-4 Déchets

Madame Corinne BODINIER prend la parole pour présenter le bilan du service déchets.

La CAVBS a collecté 455 kg de déchets par habitant (en 2021), dont 223 kg d'ordures ménagères, 36 kg d'emballages et papiers, 30 kg de verre et 165 kg en déchetterie.

L'objectif est de 392 kg/habitant en 2031.

Déchetterie :

La déchetterie située à Arnas, accueille tous les habitants de la Communauté d'agglomération à l'exception des habitants de : Jassans-Riottier (déchèteries de Frans et Reyrieux), Ville-sur-Jarnioux (déchèteries de Anse, Chazay d'Azergues, Saint Laurent d'Oingt et Theizé).

Les habitants de Saint-Etienne-des-Oullières ont également la possibilité de se rendre à la déchetterie de Belleville. Une convention de participation financière a été mise en place avec chaque EPCI gestionnaire des déchèteries.

Cette installation reçoit les déchets issus des ménages. Les professionnels sont acceptés uniquement pour l'apport des cartons (accès payant) et du verre.

Une nouvelle filière de valorisation concerne : tronçonneuse, rotofile et articles sport

Prévention et réduction déchets :

La Communauté d'agglomération a lancé l'élaboration de son Programme Local de Prévention de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce programme est un document obligatoire visant à planifier des actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets. En 2024, les trois premières étapes ont été réalisées : diagnostic, identification des actions et construction du programme.

La quatrième étape relative à la validation du programme (consultation publique et validation en conseil communautaire) a eu lieu au premier trimestre 2025. L'objectif à atteindre en termes de réduction des déchets ménagers et assimilés correspond à 392 kg/habitant à l'horizon 2031. Des interventions pédagogiques sont présentées en milieu scolaire.

Livraison et maintenance des bacs :

Pour l'année 2024, 1 516 bacs roulants ont été livrés. Sur le territoire, le parc des bacs s'élève à 22 210.

Les interventions sur le terrain ont pour origine : une demande de l'utilisateur, une anomalie (couvercle, roue, cuve fendue ...) signalée par une équipe de collecte ou d'autres agents. Cette année 834 interventions ont été réalisées.

Déploiement des composteurs collectifs :

8 sites de compostage partagé supplémentaires ont été mis en place en 2024 à Cognny, Denicé, Gleizé, Lacenas, Saint Etienne-des-Oullières et Villefranche-sur-Saône. En fin d'année 2024, 20 sites étaient en fonctionnement sur le territoire. Sur les différents sites de compostage, près de 16,62 tonnes de biodéchets ont été détournées des ordures ménagères.

Collecte des ordures ménagères :

67 402 habitants ont été collectés en porte à porte (18 communes hors Jassans)

La collecte s'effectue en régie, en Délégation de Service Public pour Denicé

Collecte sélective :

Les emballages légers et les papiers sont collectés séparément en bornes d'apport volontaire, le lundi. La fréquence peut être adaptée en fonction du taux de remplissage.

Déchets verts :

Les déchets verts représentent 2700 tonnes collectées en déchetterie en 2024, soit 24% des apports.

Composteurs individuels :

Dans le cadre de sa politique de prévention et de valorisation des déchets, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a mis en place en 2024 une aide à l'acquisition de composteurs individuels pour les habitants du territoire. 8.3 % des foyers sont équipés sur DENICE.

2 – Délibérations

2 – 1 : VidéoProtection

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune peut solliciter une aide auprès de la Région pour sécuriser celle-ci par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés. Dans le cadre de la vidéoProtection, il est donc nécessaire que la commune délibère et l'autorise à déposer la demande auprès de la Région.

La demande est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

2– 2 : Cantine

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le repas du 30 septembre fourni au sein de la cantine a subi quelques aléas. Le nombre de repas commandés n'était pas conforme à ceux livrés.

La commune a donc obtenu un avoir par son prestataire et souhaite répercuter cet avoir sur la facturation des familles, les repas fournis aux enfants du primaire ayant été incomplets.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide d'appliquer une réduction forfaitaire de 1€ sur les repas du 30 septembre pour les élèves de primaire.

2– 3 : Périscolaire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que certains enfants ne peuvent déjeuner à la cantine dans le cadre de leur PAI. Afin de pouvoir accueillir ces enfants sur le temps méridien, il est nécessaire de délibérer un tarif spécifique PAI pour les enfants amenant leur propre panier repas. Ce tarif comprend les frais liés à l'encadrement du temps périscolaire.

Avec 12 voix pour, il est décidé d'appliquer un tarif spécifique PAI à compter du 1^{er} novembre 2025, soit 1.50 € / jour.

2 – 4 : Recensement

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 3 emplois contractuels non-permanent en application de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la campagne de recensement de la population du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

2 – 5 : Appel à projet ACTEE/CHENE 5

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, coordinateur, et dont la commune de DENICE est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP CHENE, et valide le montage et le fonctionnement du groupement porté par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

2 – 6 : CAVBS Fonds de concours

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un fonds de concours peut être alloué par la CAVBS pour les vitraux de l'église Saint Pancrace. Il est nécessaire de délibérer pour l'autoriser à signer la convention financière avec la CAVBS.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

2 – 7 : Fondation du Patrimoine Appel aux dons

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un appel aux dons peut être réalisé pour la rénovation des vitraux de l'église Saint Pancrace en conventionnant avec la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la convention.

2 – 8 CAF Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Convention Territoriale Globale, signée en 2021 par la Communauté d'agglomération et toutes les communes du territoire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, arrive à échéance fin 2025.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG) et concerne les domaines suivants : petite enfance, parentalité, accès aux droits, logement, accompagnement social.

Dans le cadre du partenariat avec la CAF, il est proposé de renouveler cette convention pour la période courant du 01/01/2026 au 31/12/2029.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la convention.

3 – Informations sur les investissements 2025

3 – 1 : Toiture cantine

La VMC double flux a été installée par l'entreprise Thierry DESBROSSE durant les vacances de la Toussaint. Le système permet de gérer le renouvellement d'air en fonction du taux de CO2 contenu dans la salle tout en refroidissant ou en réchauffant l'air intérieur par l'air extérieur. L'isolation en ouate de cellulose sera ensuite réalisée par l'entreprise DUFOUR.

3 – 2 : Chemin piétonnier

Il a été réalisé par l'entreprise CHABERT.

3 – 3: Grillage autour du tennis et du terrain multisports

Le grillage a été sécurisé (tendeurs et splittage au sol).

4– Informations diverses

4 – 1 : Fibre optique

Le taux de déploiement est de 99.2% sur Denicé (764 sur 770 logements)

De mauvaises pratiques sur le terrain sont la cause des échecs de raccordement.

4 –2 : Vitraux de l'église

Le vendredi 31 octobre à partir de 18h, une soirée de présentation aura lieu à l'église en présence des élus et de la presse avec la signature de 2 conventions.

La signature de la 1^{ère} convention se fera entre la mairie et la Fondation du Patrimoine pour l'appel aux dons pour la restauration des vitraux du chœur de l'église.

La signature de la 2^{ème} convention avec la CAVBS interviendra pour bénéficier du fonds de concours à hauteur de 50 % des travaux de Vitrail-Saint-Georges.

Il y aura également une conférence portant sur « les secrets du vitrail – couleurs et lumières » animée par Jean Mône, maître verrier à Vitrail Saint Georges. Il est notamment intervenu sur la cathédrale de Notre Dame de Paris.

Un pot de remerciements sera ensuite proposé.

4 – 3: Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie aura lieu sur Denicé le mardi 11 novembre avec un RDV à 9h45 place du village. Le départ du défilé se fera à 10h pour le monument aux morts avec une délégation de pompiers.

Après la cérémonie et son moment convivial habituel, une cérémonie intercommunale aura lieu à COGNÉY avec un RDV à 10h45 place Thomas DESCOTES.

4 - 4 : Marathon du Beaujolais

La réunion des bénévoles pour affectation des signaleurs a lieu le jeudi 30 novembre à 19h à la salle des fêtes en présence des Beaujolais Runners.

Le marathon du Beaujolais aura lieu les samedi 22 et dimanche 23 novembre.

5- Urbanisme

Liste des autorisations d'urbanisme accordées :

Déclaration préalables accordées :

- Le 09/10/2025 la pose de panneaux photovoltaïques 307, route des Amandiers
- Le 13/10/2025 pour un ravalement de façades 3023, route de Rivolet
- Le 20/10/2025 pour la pose de panneaux photovoltaïques 121, montée des Cordeliers

Déclaration préalable retirée :

- Le 27/10/2025 pour la pose de panneaux photovoltaïques 161, rue de Ronzière

Permis de construire :

- Transfert de permis accordé le 16/09/2025 pour le 1072, route de Rivolet
- Permis de construire refusé le 24/10/2025 pour la construction d'un garage et la création de 2 ouvertures, 2957 route de Rivolet

6- Tour de table

6 – 1 : Intervention Armelle CHEVALIER

Le colis de Noël concerne environ 140 personnes de + de 75 ans.

32 personnes ont choisi le repas, 71 personnes ont préféré le colis et 26 n'ont pas répondu .

La vente de fleurs du comité d'animation s'effectuera au profit du colis des aînés.

6 – 2 : Intervention Jean-François ROCHE

La réfection de la voirie de la route Peupliers a été effectuée par THIVENT (enrobé + gravier).

La route des Alouettes et la route de la Caillotièrre sont également concernées.

Les bandes rugueuses de la route de la Grange des Maures ont été reprises.

La réinstallation de la pelle rétro du tracteur est en cours.

La reprise du parking va être effectuée sur la place devant la salle des fêtes.

6 – 3 : Intervention Corinne BODINIER

Des remerciements sont adressés à la commission « développement durable » pour la Recycllette du 4/10. Un point d'apport pour les instruments d'écriture a été inauguré avec pour objectif le recyclage.

Les cartouches de protoxyde d'azote sont à déposer en déchetterie

Des remerciements sont adressés pour les Journées du Patrimoine.

Une distribution de bulletins de dons sera effectuée dans le Denicé Info (vitreaux de l'église Saint Pancrace en partenariat avec la Fondation du Patrimoine). Un 2nd kakémono et une bâche promotionnelle ont été achetés à cet effet.

Cette année le bulletin municipal comportera 36 pages (moins d'annonceurs)

Le site internet de la commune est en cours de mise à jour.

6 – 4 Intervention Didier HERBAUT

La porte de la cantine qui donne sur la cour de l'école privée va être changée par l'entreprise NICOD.

La rambarde de la salle des Marronniers va être installée par l'entreprise GUYOT

La Centrale de Traitement d'Air de la salle polyvalente (école) devrait être remise en service prochainement.

6– 5 Intervention Béatrice GAIDON

Le Téléthon va fêter ses 20 ans.

Un spectacle « Michel Fugain » interprété par Claude Lieggi aura lieu le 6/12 en l'honneur du Téléthon à la salle des fêtes de RIVOLET.

La randonnée pédestre est prévue le 9/11, elle comporte 3 parcours.

6 – 6 Intervention Aline NESME

Madame Aline NESME demande si des patrouilles de gendarmerie ont eu lieu au niveau du château de Talancé. Il y a en effet eu une intervention pour des chiens errants signalés en mairie. La gendarmerie est intervenue et a pris contact avec les personnes responsables.

6– 7 Gilbert MUTIN

Monsieur Gilbert MUTIN expose que plusieurs panneaux sont à terre suite aux divers accidents. La signalisation verticale est à la charge du Département, les panneaux des hameaux à la charge de la commune.

Il faudrait faire une déclaration auprès de notre assurance communale.

Un bilan de sécurité est prévu avec la gendarmerie prochainement.

Les places bleues devant le Proximarché sont évoquées.

Le repas des aînés aura lieu le 6/12 à la salle des fêtes.

6 – 8 Intervention Michelle GIROD-DAVID

La réfection du parking de la place de la salle des fêtes est évoqué. Celle-ci est planifiée.

6– 9 Intervention Aline PLANTIN

Madame Aline PLANTIN réalise un débriefing sur Octobre rose.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 16 décembre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire,

J. TOURNIER

La Secrétaire de Séance

Aline PLANTIN